



Contrat d'harmonie

À l'école, nous nous engageons à offrir un environnement sécuritaire, harmonieux et accueillant pour tous les élèves et les adultes qui la fréquentent. Nous priorisons le lien d'attachement entre les élèves et les adultes ainsi qu'un accompagnement pour les aider à développer leur maturité affective. Ce mode de vie évolutif permet aux élèves de faire des expériences significatives tout au long de leur cheminement scolaire. L'équipe école et les parents s'engagent donc à accompagner les élèves à mettre en pratique le mode de vie par une éducation positive et la recherche de solutions.

Élèves, équipe école et parents s'engagent à :

- Accepter et faire confiance en l'autorité des adultes de l'équipe école qui veillent à la sécurité et au bien-être de tous les élèves;
- Agir avec bienveillance en faisant preuve de gentillesse, de générosité et de gratitude;
- Démontrer de l'empathie envers les autres et soi-même;
- S'impliquer du mieux qu'ils peuvent dans les apprentissages académiques, affectifs, comportementaux et sociaux;
- Démontrer du respect et de la responsabilité envers soi-même, autrui et l'environnement.





Matrice comportementale de L'École du Domaine-Vert-Nord 2026-2027



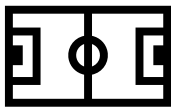
En tout temps et en tous lieux :

- J'utilise un langage verbal et non-verbal adéquat : exempt de sacres, de menaces, de vulgarités, d'insultes et de propos discriminatoires et ce autant envers mes pairs que tout le personnel de l'école.
- J'adopte des comportements/gestes pacifiques (sans coup, bousculade, chamaillage, etc.).
- Je respecte la bulle de l'autre.

L'interdiction d'adopter tout comportement violent, dont l'intimidation (LIP, art. 76, (2)). Toutes manifestations de violence ou d'intimidation sont proscrites en tout temps, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire des médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire.

Le RESPECT, la BIENVEILLANCE, la COLLABORATION et l'AUTONOMIE guident mes choix. Ces valeurs représentent la philosophie de mon école à laquelle j'adhère et je m'identifie.

Valeurs/ Milieux de vie	Respect/ Collaboration	Bienveillance	Autonomie
Salle de classe et spécialistes 	*Je lève la main pour demander le droit de parole. *Je suis à la bonne place au bon moment. *Je me mets à la tâche.	*Je prends soin de mon matériel ainsi que celui qui m'est prêté. *J'utilise le ton de voix approprié à l'activité.	*Je garde mon espace de travail propre et ordonné. *Je demande la permission pour sortir de classe.
Corridor/Vestiaires 	* Je circule en marchant. *Je me dirige au bon endroit sans détour inutile.	* J'utilise ma petite voix ou je garde le silence selon la consigne demandée.	*Je range mes effets au bon endroit. * Durant les heures de classe, je circule en silence.
Salle de toilettes 	*J'attends mon tour. *Je circule en gardant le cône dans mes mains, je le laisse à l'entrée de la salle de toilettes et je ramène le cône lorsque j'ai terminé.	* Je respecte l'intimité des autres.	*Je garde l'endroit propre.
Maisonnée 	*Je demande la permission à l'adulte pour utiliser l'espace. *J'utilise le matériel selon sa fonction.	* J'utilise ma petite voix.	* À mon départ, je range et je nettoie mon espace de travail.

Gymnase 	* Je demande la permission pour quitter le gymnase. * Je participe activement aux activités proposées.	* J'utilise le matériel tel qu'enseigné. * Je range le matériel tel que demandé. * Je garde le ton de voix demandé.	* J'adopte un esprit de bon joueur/ esprit sportif. * Je respecte les règles du jeu.
Lieux de dîner 	* Je prends mon repas à l'endroit qui m'est attribué.	* J'utilise ma petite voix.	* Je prends mon repas assis. * Au signal de l'adulte, je jette mes déchets dans le bon bac et je quitte.
Bibliothèque 	* J'utilise le matériel avec respect et précaution.	* J'utilise le ton de voix demandé.	* Je range mon matériel à l'endroit prévu et je pousse ma chaise quand je quitte. * J'utilise le fouineur.
Cour d'école 	* Je respecte l'horaire des plateaux de jeux/zones.	* À la fin de la récréation, je range le matériel à l'endroit prévu. * J'utilise le matériel selon sa fonction. * Je prends soin du matériel. (Vandalisme, bris d'usage excessif...) * Je respecte mon Environnement. (arbres, végétaux, galets...)	* Je garde une attitude de bon joueur/esprit sportif * Au son de la cloche, je me dirige à la porte qui m'est attribuée. * Je respecte les règles des jeux.
Rassemblement 	* Je reste assis sur mes fesses. * Je suis en silence. * Je lève la main pour demander le droit de parole.	* Je porte attention à la personne qui parle.	
Service de garde 	* Je suis à la bonne place au bon moment. * J'utilise le matériel et l'espace selon leurs fonctions respectives.	* J'utilise le ton de voix demandé. * À mon départ, je m'assure de remettre tout le matériel à sa place.	* Je donne rapidement ma présence. * Je respecte les règles des jeux. * J'adopte un bon esprit sportif.

Mesures applicables quant au non-respect des comportements attendus (Art. 76(3) LIP)

Mesures de soutien et des conséquences éducatives	
Interventions éducatives	Conséquences éducatives
*Rappel du comportements attendus (verbal, avec signe non verbal, utilisation de support visuel, technique d'impact, scénario sociaux...) *Avertissement verbal *Enseignement supplémentaire du comportement attendu * Pratique guidée personnalisée * Retour sur le comportement attendu et recherche de solutions avec l'élève; *Accompagnement dans la démarche de résolutions de conflit (4 étapes) *Ateliers d'habiletés sociales en sous-groupe ou en individuelle *Mise en place d'une routine d'apaisement ou décharge motrice *Modélisation du comportement attendu *Feuille de motivation des comportements attendus avec renforcement soutenu. *Rencontre élève-intervenant de soutien de l'école *Communication avec les parents via le carnet scolaire, l'agenda, par courriel ou téléphone. *Rencontre élève-intervenant-parents *Rencontre avec un professionnel (avec accord des parents) *Référence à un professionnel (avec accord des parents) *Protocole d'intervention spécifiques *Plan d'interventions spécifiques *Plan d'actions *Contrat d'engagement de l'élève *Service EDA (Répit-conseil); *Réintégration progressive de l'élève à l'école ou dans la classe *Rencontre avec policier-éducateur	*Présentation d'excuses verbales ou écrites *Geste réparateur en lien avec le comportement (accompagné d'un adulte ou seul) *Retrait de matériel *Reprise de temps perdu *Reprise du travail non fait ou bâclé. *Réflexion écrite et discussion avec un adulte *Pratique en individuelle du comportement attendu *Récréations supervisées ou structurées *Perte d'autonomie, déplacement limité ou accompagné *Restriction de zones de jeux *Retrait temporaire *Utilisation de la Zone Zen *Suspension interne ou à l'externe *Etc.

L'application des interventions et conséquences s'effectuera à la suite de l'analyse du profil de l'élève ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements observés chez celui-ci

Modalités de communication

Lors d'un manquement mineur, les parents seront avisés par courriel ou par un appel au besoin. Pour un manquement majeur, les parents seront avisés par un courriel ainsi qu'un appel. Il est également possible que les parents soient conviés à une rencontre pour en discuter.

Les règles de fonctionnement de l'école du Domaine-Vert-Nord

Horaire de l'école 2026-2027



Entrée progressive / accueil et déplacements	8h25 à 8h35 🕒
1^{re} période	8h35 à 9h35
2^e période	9h35 à 10h35 🕒
Déplacement	10h35 à 10h38
Récréation pour tous	10h38 à 10h53 🕒
Entrée et déplacement	10h53 à 10h55
3^e période	10h55 à 11h55 🕒
Déplacement	11h55 à 12h00
Diner	12h00 à 13h15 🕒
Entrée et déplacement	13h15 à 13h20
4^e période	13h20 à 14h20 🕒
Déplacement	14h20 à 14h23
Récréation pour tous	14h23 à 14h38 🕒
Entrée et déplacement	14h38 à 14h40
5^e période	14h40 à 15h40 🕒
Déplacement fin des cours	15h40 à 15h45
Surveillance autobus	15h40 à 15h50

🕒 Son de la cloche

Horaire SDG : 6h30 à 8h25 / 12h00 à 13h15 / 15h40 à 17h30

Diner, harmonisation préscolaire et récréation PM

Diner 11h45 à 13h15

Harmonisation 13h15 à 13h33

Récréation PM 13h33 à 13h53

Pour des raisons de sécurité, les élèves ne doivent pas se présenter à l'école avant 8h20 le matin et avant 13h10 l'après-midi. Il est à noter que les élèves entrent à 8h25 dans l'école le matin. Il faut prévoir des vêtements en fonction de la température.

Procédure lors des retards ou de l'absence de l'élève.

Les élèves qui arrivent en retard le matin ou le midi doivent se présenter au secrétariat pour donner la raison de leur retard. Il est très important que votre enfant soit à l'école aux heures prévues afin de faciliter la prise de présences en classe et ainsi assurer sa sécurité. Seuls les retards ou départs hâtifs en raison de visite médicale seront considérés motivés aux fins de l'école.

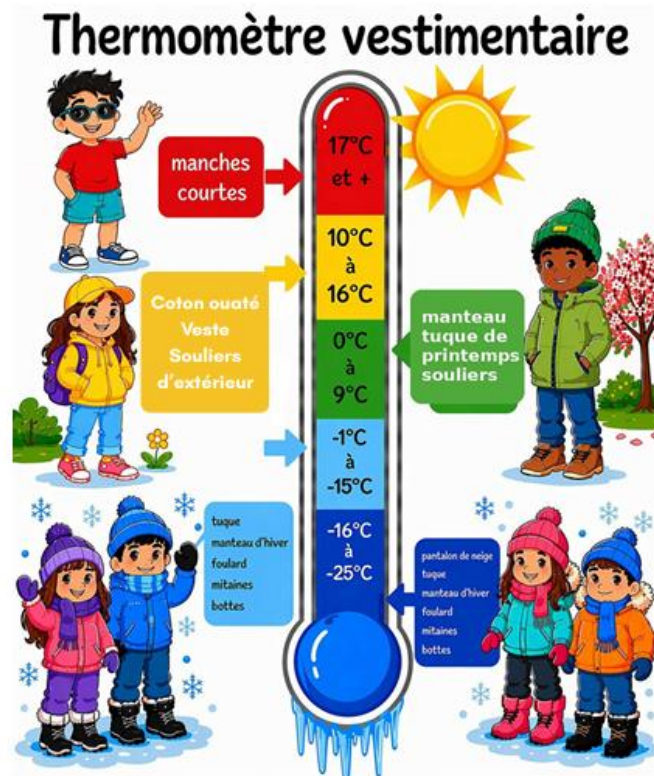
En cas d'absence de votre enfant, il est de votre responsabilité de nous aviser via le Clic école ou d'appeler à l'école du Domaine-Vert-Nord au 450-433-5535. Vous pouvez téléphoner à toute heure, car une boîte vocale est en fonction pour prendre vos informations.

Sécurité dans le débarcadère et dans le stationnement de l'école

Le stationnement du personnel est interdit aux parents. Merci d'utiliser le débarcadère et les rues avoisinantes. Il est possible d'utiliser le débarcadère en face de l'école pour une durée maximale de 10 minutes. Il est important de respecter la signalisation et la piste cyclable.

Code vestimentaire

En tout temps, les élèves doivent être vêtus convenablement selon les exigences de l'école et la saison. Se référer au thermomètre des températures.



Politique alimentaire

Nous vous encourageons à fournir des repas et des collations saines à votre enfant. Vous devez éviter de fournir des aliments contenant des arachides et des noix.

Présences des parents et des visiteurs sur le terrain de l'école

Les parents et les visiteurs sont priés de s'identifier au secrétariat de l'école à l'entrée principale lorsqu'ils se présentent à l'école. Il est interdit de circuler dans les corridors ou de se rendre dans les classes. De plus, nos élèves ne sont pas autorisés à ouvrir les portes extérieures de l'école. Si les parents viennent porter des objets pour leur enfant, ils doivent les déposer et les identifier sur la table à l'entrée.

Objets provenant de la maison

Les objets de la maison (toutou, ballon, balle, gomme, objets précieux, etc.) doivent rester à la maison, sauf en cas de permission spéciale accordée par l'enseignante (projet, journée spéciale, privilège).

Voyage durant l'année scolaire

Avec les années, nous observons que de plus en plus d'élèves s'absentent pour des raisons autres que la maladie, notamment pour des voyages familiaux. Nous désirons vous rappeler que la Loi sur l'Instruction publique nous oblige à nous assurer de la fréquentation scolaire de nos élèves (180 jours de classe par année). L'une d'entre elle énonce également que : Les parents doivent prendre les moyens nécessaires pour que leur enfant remplisse son obligation de fréquentation scolaire.

Comme vous vous en doutez, une absence prolongée peut également avoir un impact négatif sur la réussite de l'élève. Pour toutes ses raisons, l'école ne peut donc encourager qu'un élève s'absente durant l'année scolaire sans raison valable, incluant pour partir en voyage.

Nous désirons également vous informer qu'aucune obligation ne revient à l'école concernant ce type d'absence. Nous ne pouvons pas remettre à l'élève absent un agenda de travail prévu pour la durée du voyage, la planification de classe devant demeurer très souple afin de respecter le rythme d'apprentissage du groupe. De plus, l'enseignant (e) n'est pas tenu (e) de prévoir une période de récupération spéciale pour revoir les notions manquées durant l'absence non plus. Au retour de l'élève, seulement les situations d'évaluations importantes seront reprises. La nécessité et le moment de la reprise seront déterminés par l'école.

Encadrements légaux

Voici la liste des énoncés que doivent respecter les élèves du CSSMI. Ceux-ci incluent d'ailleurs le contenu édicté par le *règlement sur les règles de conduite au primaire et au secondaire* et la *Loi visant notamment à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation et modifiant diverses dispositions* (PL94), ainsi que des énoncés tirés de la *Loi sur l'instruction publique* :

Violence et intimidation

- L'interdiction d'adopter tout comportement violent dont l'intimidation. Toutes manifestations de violence ou d'intimidation sont proscrites en tout temps, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire des médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire.
- Dans les cas les plus graves, la direction d'école pourra demander au centre de services scolaire d'inscrire l'élève dans une autre école ou de l'expulser des écoles du centre de services scolaire.

Civisme

- Le droit des élèves et du personnel de l'école permet d'évoluer dans un milieu propice à l'apprentissage et à l'épanouissement, et ce, dans un environnement respectueux, bienveillant, accueillant, tolérant, sécuritaire, sain et inclusif, au sein duquel la collaboration, l'entraide et l'écoute sont des valeurs partagées.
- Le devoir des élèves de faire preuve de civisme en tout temps envers les autres élèves et le personnel de l'école, de respecter l'autorité et leur milieu d'apprentissage et de cultiver des comportements positifs qui favorisent leur engagement dans leur réussite scolaire.
- Les élèves doivent adopter un comportement empreint de civisme, notamment en :
 - Respectant l'autorité du personnel de l'école ainsi que les règles de fonctionnement de l'école, dont notamment celles de la classe;
 - Agissant et communiquant de manière respectueuse, courtoise et polie avec les autres élèves et le personnel de l'école, en tout temps et quel que soit le moyen utilisé;
 - Vouvoyant le personnel de l'école;
 - Utilisant le titre de « madame » ou de « monsieur » pour s'adresser au personnel de l'école;

- Respectant la réputation et la vie privée des autres élèves et du personnel de l'école, notamment en obtenant leur consentement et celui du titulaire de l'autorité parentale ou du tuteur de l'élève, le cas échéant, avant de capter leur image ou leur voix et en utilisant de façon appropriée les réseaux sociaux;
- Étant assidus et ponctuels en respectant notamment les horaires et les échéanciers applicables;
- Prenant soin du matériel scolaire ainsi que des infrastructures et des équipements de l'école;
- Respectant le code vestimentaire de l'école, incluant l'obligation d'avoir le visage découvert.
- L'élève doit agir de manière à respecter l'égalité entre les femmes et les hommes.

Droit de fouille

- Il est interdit d'avoir en sa possession des substances et/ou des objets proscrits à l'école (ex. : drogue, arme blanche, etc.).
- L'école est propriétaire du pupitre et du casier et, par conséquent, se réserve le droit de les ouvrir en tout temps et d'en fouiller le contenu. La direction de l'établissement pourrait également procéder à une fouille des effets personnels appartenant à l'élève ou lui ayant été prêtés (sacs, cellulaires, ordinateurs, etc.) si elle a des informations indiquant que ceux-ci pourraient contenir des preuves d'une infraction au code de vie de l'établissement ou d'actes illégaux.

Appareils électroniques

- **Interdiction des appareils électroniques au primaire :** Les élèves ne doivent pas apporter de téléphones cellulaires, d'écouteurs, de lunettes connectées ou d'autres appareils mobiles personnels (ex. : montres intelligentes) dans l'établissement ainsi que sur le terrain de l'école. Tous les appareils doivent demeurer à la maison, sauf avec une permission de la direction. Cette permission pourrait être accordée uniquement pour des raisons médicales ou si l'appareil vise à pallier un handicap nécessitant une connexion.

Malgré leur rôle modèle auprès des élèves, les membres du personnel sont autorisés à utiliser leur appareil cellulaire dans le cadre de l'exécution de leurs fonctions, notamment pour l'authentification multifacteurs.

Tout manquement à cette règle peut entraîner des conséquences telles que :

Sanctions en cas de non-respect :

- 1^{er} manquement : confiscation de l'appareil pour le reste de la journée et aviser le parent de la sanction.
- 2^e manquement : confiscation de l'appareil et appel aux parents pour venir le chercher.

Veuillez noter que l'école et son personnel se dégagent de toute responsabilité en cas de bris ou de vol de l'appareil mobile lors de la confiscation puisque l'appareil doit rester à la maison.



Suivi des comportements inadéquats et réflexion sur les comportements attendus

Date	Lieu	Événement	Intervenant	Signature du parent
<u>Comportement attendu (Valeur à respecter et action positive) À compléter avec mon parent:</u>				
<u>Comportement attendu (Valeur à respecter et action positive) À compléter avec mon parent:</u>				
<u>Comportement attendu (Valeur à respecter et action positive) À compléter avec mon parent:</u>				
<u>Comportement attendu (Valeur à respecter et action positive) À compléter avec mon parent:</u>				



Suivi des comportements inadéquats et réflexion Sur les comportements attendus

Date	Lieu	Événement	Intervenant	Signature du parent
<u>Comportement attendu (Valeur à respecter et action positive) À compléter avec mon parent:</u>				
<u>Comportement attendu (Valeur à respecter et action positive) À compléter avec mon parent:</u>				
<u>Comportement attendu (Valeur à respecter et action positive) À compléter avec mon parent:</u>				
<u>Comportement attendu (Valeur à respecter et action positive) À compléter avec mon parent:</u>				

Protocole disciplinaire (cascade de violence)

Geste de violence/intimidation		Date :
Situation: _____ _____ _____	Signatures	
Sanction : _____ _____	Intervenant : _____ Parent : _____ Direction : _____	
Geste de violence/intimidation		Date :
Situation: _____ _____ _____	Signatures	
Sanction : _____ _____	Intervenant : _____ Parent : _____ Direction : _____	
Geste de violence/intimidation		Date :
Situation: _____ _____ _____	Signatures	
Sanction : _____ _____	Intervenant : _____ Parent : _____ Direction : _____	
Geste de violence/intimidation		Date :
Situation: _____ _____ _____	Signatures	
Sanction : _____ _____	Intervenant : _____ Parent : _____ Direction : _____	
Geste de violence/intimidation		Date :
Situation: _____ _____ _____	Signatures	
Sanction : _____ _____	Intervenant : _____ Parent : _____ Direction : _____	
Geste de violence/intimidation		Date :
Situation: _____ _____ _____	Signatures	
Sanction : _____ _____	Intervenant : _____ Parent : _____ Direction : _____	

Code de conduite lors d'une sortie



La réputation d'un groupe et le succès d'une sortie dépendent de l'attitude et du comportement de chacun des participants. Nous serons jugés de façon favorable individuellement et collectivement dans la mesure où nous démontrerons du respect, de l'ouverture et de la chaleur humaine.

Il est important que chacun se montre respectueux des personnes et des règles spécifiques de l'établissement visité : accueil, nourriture, ponctualité, tenue vestimentaire, langage.

Un élève participant à une activité scolaire se déroulant hors de l'école doit respecter le code de vie de l'école tel que défini dans l'agenda, respecter les règles spécifiques à un lieu visité et démontrer de bonnes attitudes. Si tel n'est pas le cas, l'élève fautif pourrait se voir interdire la prochaine sortie, et ce, sans possibilité de remboursement.

En tout temps, nous exigeons des élèves qu'ils respectent les différentes consignes demandées par les adultes responsables et qu'ils se conforment aux règles.



Code de conduite lors d'une sortie

J'ai pris connaissance de ce code et j'y souscris formellement.

Nom de l'élève :

Signature de l'élève :

Signature des parents :



Valoriser les bons comportements

Afin de favoriser un mode de vie axé sur une éducation positive, l'équipe de l'école du Domaine-Vert-Nord fera la promotion des bons comportements en mettant de l'avant, chaque année, un système permettant de valoriser ceux-ci.



Contrat d'engagement

Avec mes parents, j'ai lu les valeurs de mon école. Pour mon bien-être et celui des autres, je comprends l'importance de les respecter durant toute l'année et ce partout où je serais durant une journée d'école.

Signature de l'élève

date

Avec mon enfant, j'ai pris connaissance des valeurs de l'école. J'offre ma collaboration pour faciliter le respect.

Signature du parent

date